

# PROJET PEDAGOGIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE Année 2020/2021



Piscine JACQUES MONQUAUT  
Rue Léo LAGRANGE  
78190 TRAPPES  
☎ 01 30 51 41 54  
✉ piscine@mairie-trappes.fr

## SOMMAIRE

---

✚ Le projet pédagogique.....	1
Présentation	
✚ Les références institutionnelles.....	2
Bulletin Officiel n°34 du 12 octobre 2017	
Bulletin officiel spécial n°30 du 23 juillet 2015	
Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015	
Le socle commun de connaissances et de compétences BO n° 17 du 23 avril 2015	
Synthèse de la circulaire 2011 sur l'enseignement de la natation	
✚ Les outils didactiques.....	6
Le « savoir nager »	
La logique des apprentissages	
Les séances	
✚ L'organisation.....	11
Synthèse de la circulaire 2011 sur l'enseignement de la natation	
La surveillance des bassins	
Normes d'encadrement à respecter	
Rôle et responsabilités des enseignants	
Organisation pédagogique	
✚ ANNEXES .....	15

## 1. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Un travail entre le conseiller pédagogique en EPS, et les éducateurs sportifs qui interviennent auprès des élèves, a été mis en œuvre pour établir en concertation un projet pédagogique commun. Il a pour but :

- ✚ de rendre plus opérationnels les équipements, les interventions des MNS et les plages d'occupation proposées par la commune de Trappes.
- ✚ d'élaborer des outils pour permettre aux enseignants :
  - d'inscrire ces activités dans leur programmation d'EPS sur toute la scolarité primaire de l'élève.
  - de construire des contenus d'enseignement adaptés au niveau de l'élève et en cohérence avec les programmes

## 2. LES REFERENCES INSTITUTIONNELLES

### TEXTES DE REFERENCE :

**Bulletin officiel n°34 du 12 octobre 2017 « Taux d'encadrement »**

**Bulletin officielle n°30 du 23 juillet 2015 Evaluation du « savoir nager »**

**Programmes d'enseignement de l'école primaire n°11 du 26 novembre 2015**

**Socle commun de connaissances et de compétences BO n° 17 du 23 avril 2015**

**Natation scolaire CIRC. N°2011-090 du 7 juillet 2011 parue au BO n°28 du 14 juillet 2011**

**Sorties scolaires CIRC. N°99.136 du 23 septembre 1999**

**Intervenants extérieurs CIRC. N°92-196 du 3 juillet 1992 en excluant le § II.2**

### 2.1. – Ce que disent les programmes (BO spécial n°11 du 26 novembre 2015)

Les activités aquatiques à l'école primaire s'inscrivent dans les programmes dans les termes suivants :

<b>Cycle des apprentissages fondamentaux</b> CP, CE1, CE2 <b>EPS : Adapter ses déplacements à des environnements variés</b>	<b>Cycle des approfondissements</b> CM1, CM2 6 <sup>e</sup> <b>EPS : pratique d'activités physiques, sportives et artistiques.</b>
<b>Attendus de fin de cycle</b> Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion. - Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé. - Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.  <b>Compétences travaillées pendant le cycle</b> Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices. S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements. Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes. Respecter les règles essentielles de sécurité. Reconnaître une situation à risque.  <b>Repères de progressivité</b> En natation, les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer). L'objectif est de passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les bras à une propulsion essentiellement basée sur les jambes	<b>Attendus de fin de cycle</b> Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel. Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement. Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème. Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015.  <b>Compétences travaillées pendant le cycle</b> - Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité. - Adapter son déplacement aux différents milieux. - Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ. - Aider l'autre.

### Croisements entre enseignements

L'éducation physique et sportive offre de nombreuses situations permettant aux élèves de pratiquer le langage oral. Ils sont ainsi amenés à utiliser un vocabulaire adapté, spécifique pour décrire les actions réalisées par un camarade, pour raconter ce qu'ils ont fait ou vu et pour se faire comprendre des autres.

En lien avec l'enseignement « Questionner le monde », l'éducation physique et sportive participe à l'éducation à la santé et à la sécurité. Elle contribue pleinement à l'acquisition des notions relatives à l'espace et au temps introduites en mathématiques

## 2.2 – Evaluation attestation scolaire « savoir-nager »

### Évaluation attestation scolaire « savoir-nager »

NOR : MENE1514345A

arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015

MENESR - DGESCO A1-2

---

Vu code de l'éducation, notamment article D. 312 47 2 ; code du sport ; arrêté du 9-6-2008 ; arrêté du 9-7-2008 ; avis du CSE du 3-6-2015

---

**Article 1** - Le savoir-nager, dont la maîtrise permet la délivrance de l'attestation scolaire « savoir-nager » prévue par l'article D. 312-47-2 du [code de l'éducation](#), est défini par l'annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2** - L'attestation scolaire « savoir-nager », délivrée par le directeur de l'école ou par le principal du collège, est incluse dans le livret scolaire de l'élève ; un exemplaire, imprimé selon le modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté, lui est remis.

La maîtrise du savoir-nager est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale ; au collège, un professeur d'éducation physique et sportive.

**Article 3** - Pour l'année scolaire 2015-2016, les dispositions relatives au savoir-nager qui figurent à l'annexe de l'arrêté du 9 juillet 2008 susvisé sont remplacées par les dispositions de l'annexe 1 du présent arrêté.

**Article 4** - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2015.

**Article 5** - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,

Florence Robine

### Le savoir-nager

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du [code du sport](#).

Il est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplage vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplage en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

### **2.3 – Lien avec le socle commun (BO n°17 du 23 avril 2015 )**

#### **Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer**

*Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun*

##### Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Il s'exprime par des activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi.

#### **Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen**

*Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun*

##### Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis.

Il exploite ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser

##### La règle et le droit

L'élève comprend et respecte les règles communes, notamment les règles de civilité, au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui autorisent et contraignent à la fois et qui engagent l'ensemble de la communauté éducative. Il participe à la définition de ces règles dans le cadre adéquat.

#### **Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques**

*Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun*

##### Démarches scientifiques

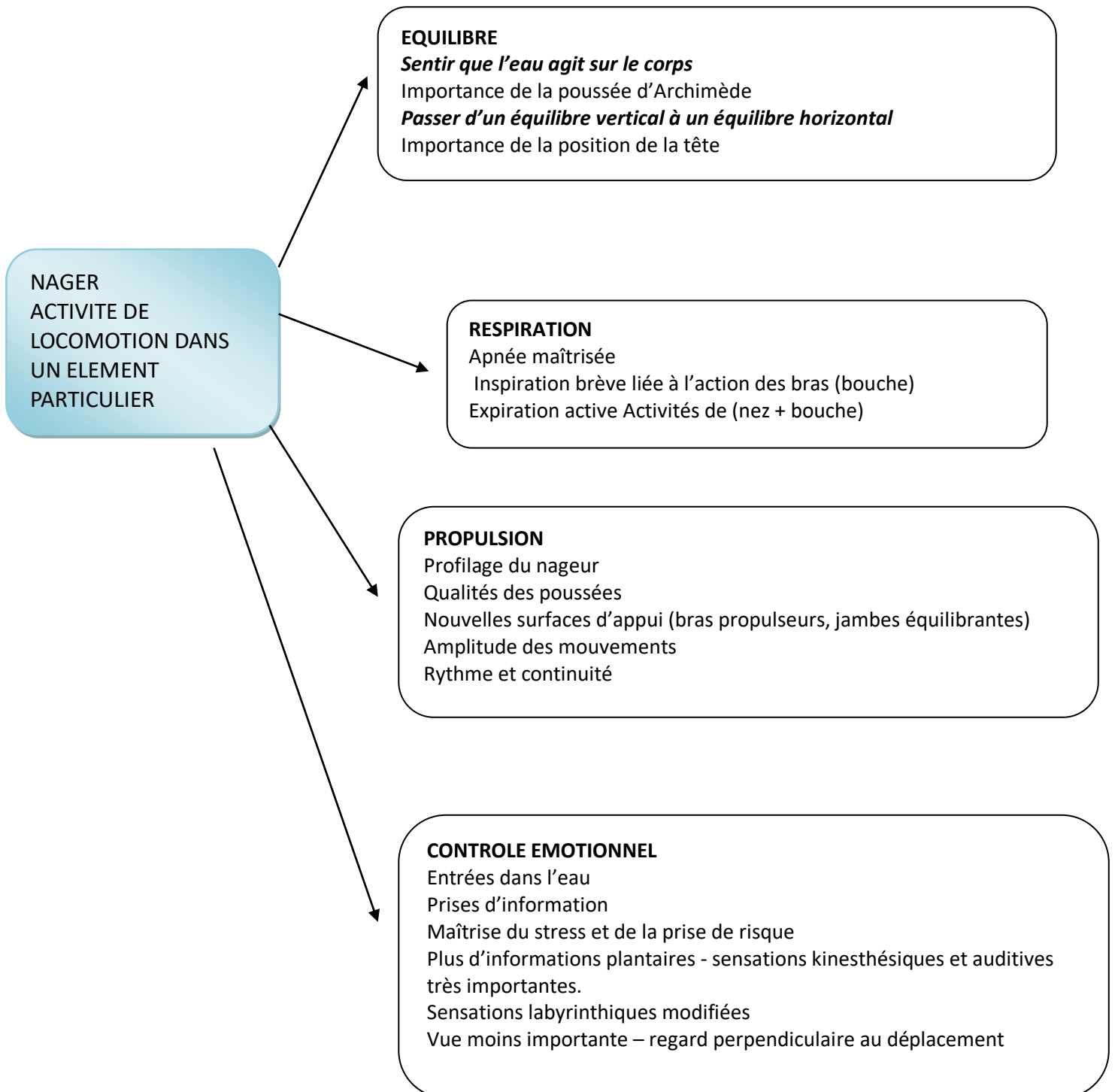
L'élève sait mener une démarche d'investigation. Pour cela, il décrit et questionne ses observations; il prélève, organise et traite l'information utile ; il formule des hypothèses, les teste et les éprouve ; il manipule, explore plusieurs pistes, procède par essais et erreurs ; il modélise pour représenter une situation ; il analyse, argumente, mène différents types de raisonnements (par analogie, déduction logique...) ; il rend compte de sa démarche. Il exploite et communique les résultats de mesures ou de recherches en utilisant les langages scientifiques à bon escient.

##### Responsabilités individuelles et collectives

L'élève connaît l'importance d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé.

### 3. LES OUTILS DIDACTIQUES

#### 3.1 Le savoir nager



### 3.2 Logique d'apprentissage

Le niveau initial peut s'exprimer par une attitude de refus : face à la crispation et l'inhibition du débutant, le milieu confortable et ludique, le rôle de l'adulte qui rassure, encourage, reconforte, sont déterminants. Cette « peur de l'eau » ne saurait être vaincue par une conduite autoritaire voire coercitive.

<p>Conduites typiques :</p> <p>L'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Se déplace à l'aide d'appuis solides, pieds et/ou mains,</li> <li>➤ Perd son équilibre vertical sans pouvoir le retrouver,</li> <li>➤ Agresse l'eau par des actions explosives.</li> </ul>	<p><b>Niveau 1</b></p> <p>L'enfant « pataugeur/ marcheur »</p>	<p>Obstacles prioritaires à franchir</p> <p>S'équilibrer, se rééquilibrer pour accepter de se laisser porter par l'eau. (trouver des appuis sur l'eau)</p>
<p>Conduites typiques :</p> <p>L'enfant « flotte », il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accepte l'immersion passagère de la tête,</li> <li>➤ Peut retrouver son équilibre vertical lorsqu'il le perd,</li> <li>➤ Sait quitter ses appuis plantaires, mais a encore besoin d'aides à la flottaison et dépense beaucoup d'énergie pour agir dans l'eau,</li> <li>➤ Et peut se déplacer sur très courte distance, tête en hyperextension buste oblique, sans immerger la tête.</li> </ul>	<p><b>Niveau 2</b></p> <p>L'enfant « flotteur »</p>	<p>Se déplacer en s'orientant dans tout le volume aquatique.</p> <p>Utiliser la tête comme instrument pilote d'équilibration.</p> <p>Corps en allongement sur l'axe de déplacement.</p>
<p>Conduites typiques :</p> <p>L'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ se déplace sur et sous l'eau, sans aide matérielle, sur le ventre et sur le dos. Contrôle son apnée pour aller chercher un objet.</li> <li>➤ se déplace sur quelques mètres, en apnée, sort la tête pour respirer et continue.</li> </ul>	<p><b>Niveau 3</b></p> <p>L'enfant « pilote flotteur »</p>	<p>Construire des appuis efficaces et une respiration aquatique rythmée et en continu</p>
<p>Conduites typiques :</p> <p>L'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ se déplace sur une distance longue, dans tout l'espace aquatique, avec une respiration adaptée, mais ne gère pas au mieux ses ressources</li> </ul>	<p><b>Niveau 4</b></p> <p>L'enfant « flotteur pilote efficace »</p>	<p>Optimiser/réguler ses actions propulsives, la glisse dans l'eau pour pouvoir choisir « l'objet culturel » (projet).</p>
<p>Conduites typiques :</p> <p>L'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Utilise ses compétences dans les activités de performance (vite, longtemps), de chorégraphie ou de jeu sportif, de jeu d'opposition</li> </ul>	<p><b>Niveau 5</b></p> <p>L'enfant « dauphin »</p> <p>Expertise</p>	

### 3.3 Les séances

#### C.P 16 SEANCES

##### ❖ Progression : 16 séances

- 1) Familiarisation progressive au milieu, avec évaluation diagnostique au bout de la 3<sup>e</sup>
- 2) Travail sous forme de parcours

##### ❖ Contenus :

- Familiarisation au milieu par l'aménagement du bassin.

Travail sur :

- l'entrée dans l'eau en petite et grande profondeur;
- l'immersion;
- l'équilibre : vertical, horizontal, ventral, dorsal.
- la respiration : apprentissage de la respiration aquatique / respiration aérienne.
- la propulsion : bras, jambes, dans le plan horizontal, et maintien de l'équilibre.
- la sécurité : test anti-panique

Au cours de chaque séance, une fiche de suivi est renseignée : présence de chaque élève et activités proposées.

##### ❖ Moyens :

- Aménagement partiel du bassin
- Ateliers avec matériel

##### ❖ Évaluation

Un niveau de compétence est défini pour chaque activité. (Voir livret d'évaluation).

Chaque évaluation intermédiaire est notée sur une fiche de travail et mise à la disposition de l'enseignant.

#### **De Février à Juin**

- 16 séances : - 1 Evaluation Diagnostic  
- 13 Travail (y compris Evaluation Finale)  
- 2 Réinvestissements ludique (avant chaque vacances)

Séance	Gr 1	Gr 2	Gr 3
1	Adaptation		
3	Evaluation Diagnostic		
4	Parcours 1	Parcours 1	Parcours 1
5	Parcours 1	Parcours 1	Parcours 1
6	Parcours 2	Parcours 2	Parcours 2
7	Parcours 2	Parcours 2	Parcours 2
8	Parcours 2	Parcours 2	Parcours 2
9	Réinvestissement ludique		
10	Parcours 3	Parcours 3	Parcours 3
11	Parcours 3	Parcours 3	Parcours 3
12	Test Niveau 1	Parcours 3	Parcours 3
13	Test Niveau 2	Test Niveau 1	Parcours 3
14	Test Niveau 3+TAA+palier 1	Test Niveau 2	Test Niveau 1
15	Test Niveau 4+25m	Test Niveau 3+TAA+palier 2	Test Niveau 2
16	Réinvestissement ludique		

**CE1 17 séances**❖ **Progression :**

Séance de découverte : mobiliser ses ressources pour oser

Situation de référence : parcours incluant les composantes de la nage (entrée dans l'eau, immersion, propulsion, équilibre)

Séances d'apprentissage : exercices visant à affiner les conduites motrices à l'aide de tâches définies

Séance de bilan : évaluer les progrès et « ce que l'on est capable de faire »

❖ **Moyens :**

- Ateliers avec matériel :

- Aménagement partiel du bassin

❖ **Évaluation**

- Évaluation diagnostique en début de module d'apprentissage

- Contrôle continu sur toute la durée du module pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves et un réajustement des groupes.

- Évaluation en fin de module d'apprentissage

Un niveau de compétence est défini pour chaque activité. (Voir livret d'évaluation).

Chaque évaluation intermédiaire est notée sur une fiche de travail et mise à la disposition de l'enseignant.

**CE1 : de Septembre à Décembre**

17 séances : - 1 Evaluations Diagnostic

- 14 Travail (y compris Evaluation Finale)

- 2 Réinvestissement ludique

Séance	Gr 1	Gr 2	Gr 3
1	Parcours	Parcours	Parcours
2	Parcours	Parcours	Parcours
3	Parcours	Parcours	Parcours
4	Parcours	Parcours	Parcours
5	Parcours	Parcours	Parcours
6	Réinvestissement ludique		
7	Natation	Natation	Natation
8	Natation	Natation	Natation
9	Natation	Natation	Natation
10	Natation	Natation	Natation
11	Natation	Natation	Natation
12	Test Niveau 2	Test Niveau 1	Natation
13	Réinvestissement ludique		
14	Test niveau 3+TAA+palier 1	Test Niveau 2	Test Niveau 1
15	Test Niveau 4+25m	Test Niveau 3+TAA+palier 1	Test niveau 2
16	Test Niveau 5-6+50m+palier 2	Test Niveau 4+25m	Test niveau 3+TAA+palier 1
17	Réinvestissement ludique en ateliers (Palmes – Parcours)		



**❖ Contenus : Découverte de différentes APSA**

- séances de nage avec utilisation de palmes
- séances de jeux collectifs : water-polo
- séances de sauvetage
- séances de natation synchronisée

Chaque séance comprend un échauffement à partir de situation de nage en fonction des aptitudes de chacun.

**❖ Progression :**

- 1) Évaluation initiale pour constituer les groupes de besoin.
- 2) Travail en atelier, avec évaluations intermédiaires pour réajustement des groupes de besoin.

**❖ De Septembre à Janvier et de Février à juin**

- 17 séances :
- 1 Evaluation Diagnostic
  - 15 Travail (y compris Evaluation Finale)
  - 1 Tournoi de Water-Polo OU Challenge Piscine

Séance	Gr 1	Gr 2	Gr 3
<b>1</b>	Evaluation Diagnostic		
<b>2</b>	Natation	Natation	Natation
<b>3*</b>	Natation	Natation	Natation
<b>4</b>	Natation	Natation	Natation
<b>5</b>	Natation	Natation	Natation
<b>6</b>	Test Niveau 3+TAA+palier 1	Natation	Natation
<b>7</b>	Palmes	Natation	Natation
<b>8</b>	Palmes (5')	Test Niveau 3+TAA+palier 1	Test Niveau 1
<b>9</b>	Test niveau 4+25m+palier 2	Palmes	Test Niveau 2
<b>10</b>	Test Niveau 5- 6+50m+ASSN+palier 3	Palmes (5')	Test Niveau 3+TAA+palier 1
<b>11</b>	Test Niveau 7 + 100m	Test Niveau 4+25m+palier 2	Palmes
<b>12</b>	Sauvetage (M)	Test Niveau 5- 6+50m+ASSN+palier 3	Palmes (5')
<b>13</b>	Natation Synchro	Sauvetage (B-T-M)	Test Niveau4+25m
<b>14</b>	Natation Synchro	Natation Synchro	Sauvetage (B-T-M)
<b>15</b>	Water-Polo	Natation Synchro	Natation Synchro
<b>16</b>	Water-Polo	Water-Polo	Water-Polo
<b>17</b>	Tournoi de Water-Polo ou Challenge piscine		

**❖ Moyens :**

- Ateliers avec matériel
- Aménagement partiel du bassin

**❖ Évaluation**

- Évaluation diagnostique en début de module d'apprentissage
- Contrôle continu sur toute la durée du module pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves et un réajustement des groupes.
- Évaluation en fin de module d'apprentissage

Un niveau de compétence est défini pour chaque activité. (Voir livret d'évaluation).

Chaque évaluation intermédiaire est notée sur une fiche de travail et mise à la disposition de l'enseignant.

## UPE2A et ULIS

Projet défini en concertation avec les enseignants en début d'année scolaire et adapté à l'âge et au niveau des élèves.

### 4. L'ORGANISATION

#### LES ÉCOLES ET CLASSES CONCERNÉES :

CP, CE1, CM2, UPE2A, ULIS des écoles élémentaires de Trappes

#### PÉRIODES DE L'ANNÉE :

- CE1 de septembre à décembre
- CM2 par demie année
- CP de janvier à juin
- UPE2A et ULIS avec le niveau de classe adapté au niveau de compétence des élèves

#### FRÉQUENCE, NOMBRE ET DURÉE DES SÉANCES :

- 13 séances hebdomadaires de 40 minutes pour les classes de CE1,
- 17 séances hebdomadaires de 40 minutes pour les classes de CM2
- 20 séances hebdomadaires de 40 minutes pour les classes de CP
- 13, 17 ou 20 séances hebdomadaires de 40 minutes pour les classes de ULIS et UPE2A en fonction des besoins

#### CONCERTATION PRÉVUE :

- Réunion de rentrée, en septembre, pour la réactualisation et la validation du projet
- Réunion de bilan, en juin

**ATTENTION :** Seul les élèves de 2009 (CM2), 2012 (CE1) et 2013 (CP) bénéficieront des séances de piscine

### 4.1- ENCADREMENT

La circulaire n° 2017-127 du –B.O n°34 du 12 octobre 2017 abroge la circulaire n° 2011-090 du 07 juillet 2011- BO n° 28 du 14 juillet 2011

#### ▣ NORMES D'ENCADREMENT A RESPECTER :

« L'encadrement des élèves est assuré [à l'école élémentaire] par **l'enseignant de la classe et des intervenants agréés professionnels ou bénévoles** ;

	Groupe-classe constitué d'élèves maternelle	constitué d'école	Groupe-classe constitué d'élèves élémentaire	constitué d'école	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants		2 encadrants		2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants		2 encadrants		3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants		3 encadrants		4 encadrants

· « **Un encadrant supplémentaire** est requis quand le groupe-classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un **effectif supérieur à 30 élèves**. »

· Néanmoins, quand la classe comporte moins de 20 élèves, l'encadrement peut être assuré par l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole. »

· « Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe (...).

*La notion de **classe** s'entend comme :*

*-l'ensemble des élèves d'une même classe pris en charge par leur enseignant :*

*-un groupe d'élèves issus de classe différentes se rendant à la piscine, sous la responsabilité d'un seul et même enseignant ;*

*-deux classes à effectifs réduits, composées chacune d'au moins 12 élèves ;*

## ☒ CONDITIONS MATERIELLES D'ACCUEIL :

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève présent dans l'eau. Il est important d'assurer aux élèves la sensation de confort thermique utile au bon déroulement des activités d'enseignement.

Qu'il y ait ou non ouverture concomitante du bassin à différents publics scolaires ou non scolaires, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité des élèves et des impératifs d'enseignement. Les espaces de travail doivent être organisés sur les parties latérales des bassins et ne peuvent être réduits aux couloirs centraux.

## ☒ SURVEILLANCE DU BASSIN :

· **La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin (...)** Elle est assurée par un personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur. »

· « **Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité** des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, **par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement.** »

· « Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. **Aucun élève ne doit accéder aux bassins en leur absence.** »

**En tâche exclusive de surveillance, au minimum :**

- 1 BEESAN par bassin jusqu'à 3 classes
- 2 BEESAN au-delà de 3 classes

## ☒ RÔLE DES ENSEIGNANTS :

« La mission des enseignants est **d'adapter l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves et d'assurer, par un enseignement structuré et progressif, l'accès au savoir-nager** tel qu'il est défini aux premiers paliers du socle commun. »

« L'enseignant s'assure que les intervenants respectent l'organisation générale prévue, et tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves ».

*Le maître assure de façon permanente, par sa présence et son action sur le bord du bassin, la responsabilité pédagogique de l'organisation et la mise en œuvre de l'activité. Il participe effectivement à l'encadrement et à l'enseignement de la natation suivant les conditions précisées par le projet pédagogique. La répartition des tâches et des responsabilités se fait selon le principe suivant : **Les enseignants doivent :***

- s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ; connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ; ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité ou d'hygiène ;

- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance, notamment **en prenant en charge un groupe d'élèves ;**

- participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet ;

- signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire.

**Les professionnels qualifiés et agréés chargés d'enseignement doivent :**

- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;

- assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;

- procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage.

**Les personnels chargés de la surveillance doivent :**

- assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin ;

- ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène ;

- vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

## ☒ ORGANISATION PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALE :

- les élèves sont répartis en plusieurs groupes ; le maître coordonne le déroulement de l'activité



- les élèves sont répartis en plusieurs groupes; le maître et l'intervenant sont chacun en charge d'un groupe.

## ☒ RÉPARTITION DES TACHES DANS L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT A LA PISCINE

### Accueil

Mise à disposition des vestiaires pour le déshabillage, sous la responsabilité de l'enseignant.

Les élèves passent à la douche et aux sanitaires sous la responsabilité de l'enseignant.

**2 minutes avant le début de la séance**, les élèves vont s'asseoir en silence sur les bancs **côté mur en brique**.

**Après la sortie des classes du créneau précédent**, les élèves sont accueillis sur le bassin par les éducateurs sportifs.

La fermeture du bassin est signalée par le panneau "sens interdit".

### Appel : Par les MNS et les enseignants

En début de cycle signaler aux MNS (et sur le cahier de présence) les élèves en situation de handicap, présenter les AVS.

En début de séance avec notification sur le cahier de présence par l'enseignant puis par le maître-nageur de surveillance.

Durant la séance : Séparation en groupes de travail, encadrés par les éducateurs sportifs et l'enseignant.

Tout au long de la séance :

- Vérification du nombre d'élèves par chaque responsable de groupe.

- Vérification globale du nombre d'élèves par l'éducateur sportif attaché à la surveillance générale. (Le surveillant est désigné selon le planning annuel.)

### Fin de séance

- Les élèves vont s'asseoir sur les bancs **côté fenêtre**.

- Comptage sur les bancs, par groupe, par chaque éducateur.

- Comptage sur les bancs de l'ensemble des élèves par l'éducateur de surveillance et l'enseignant.

- Passage aux douches,

- Retour groupé aux vestiaires.

- + comptage à la montée dans le car

### Organisation des déplacements ponctuels à l'intérieur de l'établissement

Tout déplacement d'un enfant en dehors du cadre du projet, doit faire l'objet d'une autorisation auprès de l'éducateur sportif dont il dépend. L'enfant doit lui signaler son retour.

## 4.2- ORGANISATION DES SÉANCES

### ☒ Types de séances

#### Séance régulière :

- Répartition des élèves en groupes de besoins.

- Organisation du bassin en ateliers et rotation des groupes sur les ateliers.

- Ponctuellement : temps de réinvestissement, dans le petit bain généralement, sous la surveillance de tous.

#### Séance d'animation avant les vacances scolaires :

- Parcours aquatiques

- Ateliers libres : les enfants choisissent leur atelier et l'effectuent, sous la surveillance de tous.

#### Séance d'évaluation :

3 séances d'évaluation dans l'année : en septembre et janvier pour les CE1, ULISE/UPE2A

en début, milieu et fin de période pour les CM2, ULIS/UPE2A

en janvier, mars et juin pour les CP, UPE2A

### ☒ Changement de groupe en cours d'année :

Des évaluations ponctuelles et personnalisées permettent le changement des élèves dans les groupes de besoins, en concertation avec l'enseignant.

### ☒ Dispenses :

#### Rappel des directives de la circulaire du 7 juillet 2011 par le Directeur Académique

L'enseignant est directement impliqué dans la mise en œuvre de l'activité et son déroulement. Il ne peut pas assurer simultanément les tâches d'enseignement qui lui incombent et la surveillance des élèves dispensés de natation présents sur le bord du bassin. La sécurité de ces élèves ne peut pas être garantie.



**Les élèves dispensés seront maintenus à l'école.**

Par conséquent, je vous demande de laisser les élèves dispensés à l'école, en prenant soin d'organiser leur accueil dans les différentes classes pendant la durée de la séance de natation »

Si de nombreux enfants sont dispensés le même jour, et afin de ne pas surcharger les autres classes, il paraît judicieux de ne pas emmener la classe à la piscine (A décider en conseil des maîtres).

#### ☒ **Non-venue d'une classe :**

Prévenir le centre nautique le plus tôt possible, afin de régulariser les problèmes de transport. L'équipe des MNS essaiera d'offrir une permutation si cela est possible.

#### ☒ **En cas d'absence d'un BEESAN :**

Les enfants sont répartis sur l'ensemble des groupes, si l'effectif correspond au taux d'encadrement réglementaire.

BO N°7 du 23 septembre 1999 : Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant. L'enseignant peut prendre en charge le groupe du MNS absent après concertation entre les membres de l'équipe des MNS.

Si l'effectif dépasse le taux d'encadrement réglementaire, la séance est annulée.

#### ☒ **En cas d'absence du BEESAN de surveillance :**

Un autre BEESAN présent est désigné par l'équipe.

#### ☒ **Remplacement d'un maître absent :**

Le présent document doit être disponible dans le cahier-journal, ou affiché sur le panneau réglementaire de la classe afin que le remplaçant prenne connaissance des modalités de sécurité. L'organisation pédagogique, quant à elle sera obligatoirement la situation A2a, pour les remplacements courts.

☒ **Tenue des enfants :** Les enfants doivent avoir un bonnet de bain en plastique (de taille adaptée à la coiffure) et un maillot de bain (pas de bermuda, ni de maillot à volant) cf document annexe. **Il est de la responsabilité des enseignants de vérifier AVANT le départ de l'école que TOUS les élèves aient bien leur matériel.**

#### ☒ **Parents accompagnateurs :** Voir charte jointe

Les accompagnateurs assurant l'encadrement de la vie collective ne sont soumis à aucune exigence de qualification ou d'agrément, leur participation relève uniquement de l'autorisation du directeur d'école.

Attention à ne pas avoir plus d'1 parent « vie collective » par classe afin d'éviter le nombre trop important d'adultes au bord du bassin.



☒ **AVS :** Les auxiliaires de vie scolaire accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés. La situation doit être abordée en E.S.S

☒ **Classe à double niveau :** Cas où l'enseignant décroïssonne avec un autre enseignant de l'école. Tout décroïssonnement doit faire l'objet d'un courrier adressé à l'Inspection (cf : Modèle de décharge de responsabilité en annexe).

### **4.3- PLAN D'ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT**

☒ Pour l'équipe des Éducateurs sportifs : voir le processus d'intervention (Annexe)

☒ Pour l'enseignant :

1) L'enseignant regroupe les enfants, les dirige vers le vestiaire où ils se rhabillent.

- 2) L'enseignant fait téléphoner au directeur de l'école, à l'IEP de la circonscription.
- 3) L'enseignant rejoint l'école avec les élèves.

**Incidents légers** (coupures, blessures superficielles) : un des adultes référents prend en charge le blessé. Pendant la durée des soins, la séance du groupe est interrompue et les enfants confiés à l'enseignante qui interrompt éventuellement sa séance aussi.

**Accidents graves** : les premiers soins sont assurés par un des BEESAN, un autre donne l'alerte Le bassin est évacué dans sa totalité. Les élèves sont confiés à leurs enseignants et rejoignent les vestiaires.

L'évacuation du blessé se fait par les services de secours conformément aux dispositions réglementaires de l'Éducation Nationale.



## COMPETENCES EN NATATION

	Entrée dans l'eau	Immersion	Equilibre	Déplacement Propulsion
	<b>Respiration</b>			
<b>NIVEAU 1</b> (petite ou moyenne profondeur)	Entrer dans l'eau en descendant par l'échelle	Immerger partiellement la tête	Se laisser flotter, avec l'aide d'une ou deux frites ou d'un appui stable	Se déplacer sur une quinzaine de mètres dans l'eau, le long du mur, en prenant appui dessus
<b>NIVEAU 2</b> (petite ou moyenne profondeur)	Entrer dans l'eau en sautant avec ou sans aide à la flottaison (frite ou perche)	Immerger totalement la tête, avec ou sans appui	Se laisser flotter sans bouger, avec l'aide d'un appui instable	Se déplacer sur une quinzaine de mètres, sans appui au mur, avec une aide à la flottaison
<b>NIVEAU 3</b> <b>PALIER 1</b> (moyenne profondeur)	Actions enchainées sans reprise d'appui			Se déplacer sur une quinzaine de mètres, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui
	Entrer dans l'eau en sautant sans aide	Se déplacer brièvement sous l'eau pour passer sous un objet flottant	Se laisser flotter un instant, sans bouger, sans aide à la flottaison	
<b>NIVEAU 4</b> (moyenne ou grande profondeur)	Entrer dans l'eau sans aide, en roulant (tapis) ou en glissant tête la première (toboggan)	Aller chercher un objet au fond du bassin, avec ou sans aide, en immersion complète	Faire l'étoile de mer sur le ventre et sur le dos avec éventuellement une reprise d'appui entre les deux	Se déplacer sur 15 m allongé sur le ventre ou sur le dos, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui
<b>NIVEAU 5</b> <b>PALIER 2</b> (grande profondeur)	Actions enchainées sans reprise d'appui			Se déplacer sur une trentaine de mètres, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui
	Entrer dans l'eau sans aide, en sautant ou en plongeant du bord du bassin	Effectuer un déplacement orienté en immersion (par exemple, passer dans un cerceau immergé)	Rester immobile sur place 5 à 10 secondes avant de regagner le bord du bassin	
<b>NIVEAU 6</b> (grande profondeur)	Sauter ou plonger dans le grand bain à partir d'un plot	Aller chercher un objet lesté au fond du bassin (1m60) à la suite d'un plongeon canard	Enchaîner au moins un équilibre en position horizontale (étoile de mer 5s) et un équilibre en position verticale (5s), sans reprise d'appui entre les deux.	Se déplacer 30 m : 15 mètres sur le ventre et 15 mètres sur le dos
<b>NIVEAU 7</b> <b>PALIER 3</b> (grande profondeur)	Actions à réaliser en continuité sans reprise d'appui			
	① Sauter en grande profondeur et revenir à la surface	② S'immerger pour passer sous un obstacle flottant ⑤ S'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant	④ Réaliser un sur-place de 10 secondes	③ Nager 20 mètres : 10 mètres sur le ventre et 10 mètres sur le dos

# ATTESTATION SCOLAIRE du SAVOIR NAGER

arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

① à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière
② se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle
③ franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre
④ se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres
⑤ au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
⑥ faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale
⑦ se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres
⑧ au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
⑨ se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète
⑩ se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ

Connaissances et attitudes :

Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème
connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé
savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.





**Légende :**

**A = Acquis**

**B = En voie d'Acquisition**

**C = Non Acquis**

Si je veux 1 diplôme officiel (pour un séjour), je prends rendez-vous en téléphonant à la piscine, et je viens avec une pièce d'identité et ce livret.

# Livret scolaire

## Les Règles d'Hygiène et de sécurité

1- J'ai un « vrai » maillot de bain.
2- Je me déchausse avant le carrelage blanc.
3- Je passe aux toilettes et les laisse propres.
4- Je me lave les mains.
5- Je prends une « bonne » douche.
6- Puis seulement après, je peux aller dans la piscine.
7- Je ne cours pas.
8- Je ne plonge pas dans le PB.
9- Je ne pousse pas les autres.
10- Je ne coule pas les autres.

Nom : .....

Prénom : .....

Ecole : .....

### **PISCINE Jacques Monquaut**

Rue Léo Lagrange à TRAPPES  
01-30-51-41-54

Horaires et tarifs  
sur le Site de la ville :

[WWW.trappes-en-yvelines.fr](http://WWW.trappes-en-yvelines.fr)

# AVENANT DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

## SECOURS AUX BLESSES OU NOYÉS

### a) Consigne de transmission de l'alarme

1<sup>er</sup> MNS

Appel Sono par le MNS le plus près du micro :  
« processus d'intervention »  
puis s'occupe de l'évacuation du bassin  
avec la(les) maîtresse(s)  
et le(s) parent(s) accompagnateur(s).

### b) Organisation des secours internes

Caissière ou agent  
d'accueil

Fermeture Caisse et mise à disposition des MNS  
Contrôler l'évacuation du bassin

### c) Consignes de transmission de l'alerte aux secours extérieurs

Appel Pompiers  
18

Lire fiche message\* affichée près du téléphone

### d) Consignes d'accueil des secours extérieurs

Ouverture portail accès pompiers et  
accompagnement pompiers

### e) Lieu de regroupement de la classe

Dans les vestiaires

2<sup>ème</sup> MNS

3<sup>ème</sup> MNS

4<sup>ème</sup> MNS

Sauvetage de la Victime

OXYGENOTHERAPIE

Bilan Vital

(Conscience, Ventilation, Circulation)

Accompagnement des soins

BILAN VITAL

VICTIME

\*Adresse : Piscine Léo Lagrange  
Rue Léo Lagrange  
Trappes  
Tel : 01 30 51 41 54  
Victime : Age, Sexe  
Bilan vital : Conscience, ventilation, circulation

## CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR A LA PISCINE

Ce document définit le rôle des parents qui accompagnent les classes à la piscine. Chaque parent accompagnateur doit en avoir pris connaissance. Il est signé par lui et l'enseignant. Une copie est remise à l'équipe des MNS lors de la première intervention du parent accompagnateur.

Proportion : **1 accompagnateur par « créneau ».**

### RECOMMANDATIONS AUX PARENTS ACCOMPAGNATEURS BENEVOLES

La personne qui accompagne une classe s'engage à :

- respecter l'organisation définie par l'enseignant et les MNS,
- accompagner les enfants durant le transport à pied ou/et en bus,
- aider les enfants à se dévêtir et à se rhabiller,
- ne pas privilégier son enfant au dépend des autres,
- accompagner la classe jusqu'au bassin,
- rester assis sur les bancs au bord du bassin près du pédiluve,
- accompagner un enfant qui va aux toilettes et vérifier qu'il se lave les mains et prend une douche avant de retourner dans l'eau (Les toilettes doivent être propres et la chasse d'eau tirée.),
- garder un enfant qui doit interrompre la séance (malade, fatigué ou ayant froid),
- ne pas intervenir durant la séance d'apprentissage,
- ne pas interpeller les maîtres-nageurs ou l'enseignant durant la séance. Les remarques éventuelles sont adressées à l'enseignant responsable de l'activité en dehors des séances.
- ne pas filmer et photographier

Ecole et Classe .....

Parent accompagnateur .....

Signature du parent accompagnateur      Signature de l'enseignant

### VOICI LES SEULS MAILLOTS AUTORISES (article 3 du règlement intérieur)



Ce projet doit être signé par tous les enseignants concernés, après avoir pris connaissance du projet, et par le directeur pour être en conformité.

## CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR A LA PISCINE

Ce document définit le rôle des parents qui accompagnent les classes à la piscine. Chaque parent accompagnateur doit en avoir pris connaissance. Il est signé par lui et l'enseignant. Une copie est remise à l'équipe des MNS lors de la première intervention du parent accompagnateur.

Proportion : **1 accompagnateur par « créneau ».**

### RECOMMANDATIONS AUX PARENTS ACCOMPAGNATEURS BENEVOLES

La personne qui accompagne une classe s'engage à :

- respecter l'organisation définie par l'enseignant et les MNS,
- accompagner les enfants durant le transport à pied ou/et en bus,
- aider les enfants à se dévêtir et à se rhabiller,
- ne pas privilégier son enfant au dépend des autres,
- accompagner la classe jusqu'au bassin,
- rester assis sur les bancs au bord du bassin près du pédiluve,
- accompagner un enfant qui va aux toilettes et vérifier qu'il se lave les mains et prend une douche avant de retourner dans l'eau (Les toilettes doivent être propres et la chasse d'eau tirée.),
- garder un enfant qui doit interrompre la séance (malade, fatigué ou ayant froid),
- ne pas intervenir durant la séance d'apprentissage,
- ne pas interpeller les maîtres-nageurs ou l'enseignant durant la séance. Les remarques éventuelles sont adressées à l'enseignant responsable de l'activité en dehors des séances.
- ne pas filmer et photographier

Ecole et Classe .....

Parent accompagnateur .....

Signature du parent accompagnateur      Signature de l'enseignant

### VOICI LES SEULS MAILLOTS AUTORISES (article 3 du règlement intérieur)

